

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le neuf novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette — CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory -

**ETAIENT EXCUSES** : OYHENART Joël - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

### **1. Restitution de l'enquête sur les comportements d'achats et de consommation des bardoztars et habitants des communes environnantes (La Bastide-Clairence, Bidache, Orègue) par David CORNU de la CCI de Bayonne**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement méthodologique pour la définition d'une stratégie commerciale pour Bardos, David CORNU de la CCI Bayonne Pays Basque, présente la restitution de l'enquête sur les comportements d'achats et de consommation des bardoztars et habitants des communes environnantes (La Bastide-Clairence, Bidache et Orègue) qui s'est déroulée du 16 août au 31 octobre 2021. Il indique avoir réceptionné 192 réponses, soit 8,3% des ménages interrogés sur la totalité du périmètre d'étude et 10,5% des ménages bardoztars, situant cette enquête dans la moyenne nationale de réponses à des enquêtes ménages (entre 8 et 15%), ce qui donne de la fiabilité aux résultats.

Il résulte de l'analyse des questionnaires que les domaines d'activité commerciale complémentaires attendus en priorité sont ceux du petit service (cordonnerie, couture, petite réparation) et de l'habillement.

Le besoin ayant été identifié, la CCI peut désormais entrer dans la phase 2, celle du diagnostic stratégique et technique du projet de création d'activité commerciale au sein de la maison Germain. L'objectif est de traduire les différentes orientations possibles du projet et de proposer différents scénarii de positionnement commercial et d'offres de services.

Afin de pouvoir analyser ces scénarii et de prendre des décisions, il propose au conseil municipal de constituer un comité de pilotage du projet composé d'élus et un comité de sélection des candidats composé de la maire, de conseillers municipaux, d'un professionnel éventuellement et d'un représentant de la CMA64.

Un pool d'experts collaborera à la définition du projet globale et à sa mise en œuvre (techniciens EPFL, CAUE, Maison des communes, CMA64 et CCI BPB). Il ajoute que chaque étape du projet fera l'objet d'une restitution auprès de la maire et du comité de pilotage du projet, en présentiel ou par mail.

Puis suivront l'étude économique et de viabilité financière du projet de la maison Germain selon plusieurs scénarii de plans d'investissements et des loyers prévus, la recherche des candidats à l'exploitation au niveau national (appel à candidature), l'aide au choix du /des futur(s) exploitant(s)/gérant(s), et enfin l'accompagnement du/des futur(s) exploitant(s).

Il précise les attentes d'un dossier de candidature (explicitation du projet, présentation du candidat, de l'activité et de ses motivations, présentation financière...) et les éléments crédibilisant toute candidature, sécurisant ainsi le bail à passer.

Après quelques échanges autour des résultats de l'enquête, la Maire conclut la présentation en précisant qu'un compte-rendu plus précis des résultats sera fait sur un prochain Bardos Info ainsi que sur le site bardos.fr.

## 2. Approbation du compte rendu du 05 octobre 2021

*Le compte rendu du 05 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 3. Mise en demeure Emplacement réservé n°2 : droit de délassement GALARRAGA

Il est proposé au conseil municipal /

- de déterminer la valeur vénale des parcelles cadastrées AB N°11, 12 et 13 de l'emplacement réservé n°2, suite à la mise en demeure effectuée par les consorts GALARRAGA, propriétaires des parcelles, sur la base de l'évaluation des domaines soit 19 €/m<sup>2</sup> pour un montant total de 103 000 € ;
- de mandater la Maire pour signer tous les actes découlant de la présente délibération ;
- de saisir le juge de l'expropriation pour fixation du prix à défaut d'accord amiable.

*L'acquisition des parcelles objet de la mise en demeure effectuée par les consorts GALARRAGA est approuvée à l'unanimité au prix de 19€/m<sup>2</sup>.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 4. Approbation de la convention de résiliation à l'amiable du bail à loyer DURCOS

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention de résiliation amiable du bail à loyer conclu le 24 septembre 2018 avec Monsieur Rémy DURCOS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sans indemnité de part et d'autre ;
- d'autoriser la Maire à signer cette convention.

*La signature de la convention de résiliation amiable du bail à loyer DURCOS est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 et expérimentation du compte financier unique (CFU)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la Commune de BARDOS à compter du 1er janvier 2023 ;
- d'adopter la nomenclature M57 abrégée ;
- d'adopter la mise en place du Compte Financier Unique à compter du 1er janvier 2023 ;

- de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023 ;
- d'autoriser la Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- de préciser qu'il n'y aura pas d'amortissement (à l'exception des subventions d'équipement versées) ;
- d'autoriser la Maire à signer la convention relative à l'expérimentation et tout document permettant l'application de la présente délibération.

*La nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 et l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sont approuvées à l'unanimité.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **6. Adoption du règlement intérieur de la Ludo-médiathèque EIHARTZEA**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur de la ludo-médiathèque EIHARTZEA ;
- de fixer la date d'entrée en vigueur dudit règlement intérieur à la date de transmission au contrôle de légalité de la présente délibération ;
- de préciser que le règlement sera remis à chaque adhérent lors de son inscription et sera affiché de façon lisible à la ludo-médiathèque EIHARTZEA,
- de donner tout pouvoir à la Maire aux fins de contrôle du respect dudit règlement intérieur par l'ensemble des personnes concernées et le cas échéant de sanction.

*L'adoption du règlement intérieur de la ludo-médiathèque est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **7. Approbation de la convention pour l'accueil du public scolaire à la Ludo-médiathèque EIHARTZEA**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'accueil du public scolaire de la ludo-médiathèque EIHARTZEA, convention qui prendra effet pour une durée d'un an à compter de la date de signature et se renouvelera par accord tacite des 2 parties, chaque année,
- d'autoriser la Maire à signer cette convention.

*La convention pour l'accueil du public scolaire à la ludo-médiathèque EIHARTZEA est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **8. Fixation du forfait communal versé à l'école privée Xarnegu Ikastola**

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le forfait communal pour l'école privée Xarnegu Eguna, sous contrat d'association, à 1000 € par an par élève bardoztar, représentant la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public, au titre de l'article L442-5 du code de l'éducation.

*La fixation du forfait communal pour l'école privée Xarnegu Ikastola est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **9. Fixation de la redevance d'occupation du local dit du CIAS au bénéfice de l'école privée Xarnegu Ikastola**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de consentir l'occupation temporaire du local dit du CIAS à l'école privée Xarnegu Ikastola à compter du 1er janvier 2022 pour une période de 6 ans ;
- de fixer la redevance annuelle d'occupation temporaire et précaire du local dit du CIAS à 3000€ ;
- d'autoriser la Maire à signer ladite convention.

*La fixation de la redevance d'occupation du local dit du CIAS au bénéfice de l'école privée Xarnegu Ikastola est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **10. Approbation du projet d'extension BT alimentation propriété CABANNE-PAGHENT du SDEPA et du financement de la part communale**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de procéder aux travaux d'extension BT alimentation propriété CABANNE-PAGHENT et de charger le SDEPA de l'exécution des travaux,
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser d'un montant de 15 788,14 €, dont la part communale estimée à 3 112,55 €,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'accepter l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

*Le projet d'extension BT alimentation propriété CABANNE-PAGHENT et le financement de la part communale sont approuvés à l'unanimité.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **11. Avenant partenariat PIG Pays Basque CAPB/Communes**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale Programme d'Intérêt Général (PIG) Pays Basque, dispositif d'amélioration de l'habitat, signée avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 04 décembre 2018, approuvant la prolongation du partenariat financier de 2 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2023. L'enveloppe financière prévisionnelle consacrée à cette opération s'élève à 7000 €.

*L'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la CAPB et la Commune de Bardos est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **12. Prolongement d'un emploi contractuel pour accroissement temporaire d'activité**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prolonger l'emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique, doté du traitement afférent à l'indice brut 367, créé par délibération en date du 05 octobre 2021 afin de venir en renfort au personnel technique (assurer l'entretien des bâtiments communaux et s'occuper de la cantine) pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2021, représentant 16H de travail hebdomadaire en moyenne ;
- d'autoriser la Maire à signer le contrat de travail, étant entendu que les crédits suffisants ont été prévus au budget de l'exercice.

*La prolongation d'un emploi contractuel pour accroissement d'activité est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Prolongement d'un emploi contractuel pour accroissement temporaire d'activité

## **13. QUESTIONS DIVERSES**

### **Divers**

- Jérôme DACHARY remonte la demande d'une administrée d'installer un rack à vélo devant le trinquet.
- Lionel DIRIBARNE signale la présence d'un énorme nid de frelons asiatiques entre Mendibure et Arbinoritz. Martine CELHAY le rassure en lui indiquant qu'à cette saison il ne peut être que vide.
- Elisabeth TOURATON, interpellée par le mouvement de dénonciation d'un projet de construction au quartier Urcuray d'Hasparren, sur un terrain classé constructible dans le PLUi en vigueur, faisant à ce jour l'objet d'une modification reversant, entre autres, la parcelle en question en zone agricole, s'interroge sur la temporalité d'un PLU et sur les risques de voir une situation similaire à Bardos. La Maire lui répond que le PLUi projeté sur notre territoire devrait être prescrit en 2022.

- La Maire fait part de son entrevue avec le directeur du COL et l'architecte du projet esquissé en 2012 afin de relancer le projet d'immeuble collectif adossé au mur de soutènement de l'ancien camping, donnant sur la place des commerces. Elle précise que ses interlocuteurs sont toujours intéressés et qu'ils proposent une programmation à court terme (probablement 2024). Elle indique qu'une réflexion doit être menée sur la typologie des logements (T2, T3, T4) et sur la répartition location / accession à la propriété que le COL proposera en bail réel solidaire (BRS), nouveau dispositif permettant de dissocier le foncier du bâti pour faire baisser le prix des logements. Martine CELHAY parle de mixité jeunes générations / personnes âgées, Elisabeth TOURATON de multiplication de co-locations et la Maire des nouvelles demandes de T4 maintenant qu'il n'y a plus beaucoup de terrains à bâtir de disponibles pour des familles. Jérôme DACHARY, dont les 4 T3 de 65 m<sup>2</sup> ont été loués avant même d'avoir eu besoin d'en faire la publicité, pose la question de l'aménagement de l'étage de la maison Germain. La Maire indique qu'elle va relancer l'architecte mandaté par HSA (Habitat Sud Atlantique) chargé de l'étude de faisabilité.
- La Maire expose qu'un élu de chaque commune du pôle doit être désigné pour composer le COTECH du schéma des pistes cyclables, aux côtés des maires. La réunion de lancement est prévue le 1<sup>er</sup> décembre à la maison de la communauté à Bidache. Elle propose aux conseillers qui le désirent de participer à la tournée des pistes en VTT électrique. Programmée sur 2 dates en cas de mauvaises conditions météo, 4 conseillers se répartissent sur les 4 demi-journées du 21 décembre et mercredi 5 janvier : Martine CELHAY et Geneviève DULIN pour la 1<sup>re</sup> date, Elisabeth TOURATION et Odette DIBON pour la seconde.
- Odette DIBON fait un point sur la quinzaine de la langue basque qui se déroulera du 19 novembre au 3 décembre sur le territoire de la CAPB et sa programmation à Bardos. Elle indique que des affiches annonceront l'évènement et que des affichettes seront distribuées aux enfants dans leur cartables. Elle remet le programme détaillé à chaque conseiller et indique qu'il sera communiqué via Bardos-indo et Facebook.

♦♦♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 07 décembre 2021.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.

